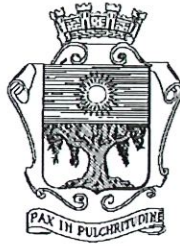


AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_10-DE
Reçu le 04/12/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 : CINEMA DE BEAULIEU SUR MER – ASSOCIATION « LO PEOLH
CINEMA » - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Séance Publique Ordinaire du 26 NOVEMBRE 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à M. le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, M. Gérald MARIN à Mme Jacqueline POTFER,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 19 novembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_10-DE
Reçu le 04/12/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

X – CINEMA DE BEAULIEU SUR MER – ASSOCIATION « LO PEOLH CINEMA » - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération municipale n°04 du 09 avril 2024
Vu la convention du 15 avril 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 novembre 2024,

Considérant que la commune est propriétaire du cinéma de Beaulieu, situé rue Albert 1^{er} à Beaulieu-sur-Mer, abritant une salle de projection, un espace « accueil », des locaux techniques et des sanitaires.

Considérant que ce cinéma s'inscrit dans la politique de la municipalité en faveur de la culture et tout particulièrement du secteur cinématographique.

Considérant qu'il a été décidé de renouveler à l'association LO PEOLH CINEMA, par délibération municipale n°12 du 09 avril 2024, la convention d'objectifs et de mise à disposition des locaux et des équipements du cinéma municipal.

Considérant que l'association a été amenée, dans l'urgence, afin d'assurer l'exploitation du cinéma de Beaulieu, à faire remplacer par une entreprise spécialisée des appareils de climatisation devenus obsolètes et hors service.

Considérant que le coût du remplacement du bloc entier de la climatisation de la régie de projection et des pièces moteurs de la climatisation de la salle de cinéma est d'un montant de 5 111,97 € H. T.

Considérant que par délibération municipale n°04 du 09 avril 2024, il a été accordé à l'association LO PEOLH CINEMA une subvention d'un montant de 12 000 €.

Considérant qu'il convient, suite à cette dépense, d'accompagner financièrement cette dernière en lui accordant une subvention complémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 111,97 € à l'association LO PEOLH CINEMA,

AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_10-DE
Reçu le 04/12/2024



- DIT que la dépense en résultat est inscrite à l'article 6574 du budget communal de l'exercice 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20241126-261124_10-DE
Reçu le 04/12/2024

